

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3745 - Mercredi 28 Octobre 2020 - Prix : 200 Fc

Arrestation de deux leaders de l'opposition à Anjouan



l'île d'Anjouan

L'ancien député du parti Juwa, Ahmed Ben Omar et l'ancien directeur des impôts de l'île d'Anjouan sous Salami, Charcane Abdel-kader sont arrêtés par les forces de l'ordre à Anjouan.

Deux des poids lourds de l'opposition à Ndzouani, Abdallah Ben Omar et Charcane Abdel-kader se trouvent actuellement aux

mains de la gendarmerie. Sans doute pour les collègues des deux mis en cause voient dans ces arrestations « arbitraires » une énième intimidation visant les ténors de l'opposition dans l'île.

Un inconditionnel de l'ancien président Sambu, Ahmed Mkoni, est lui aussi arrêté quelques heures avant Ben Omar. Certains citoyens croient que Kader est arrêté suite à l'entretien qu'il avait accor-

dé à « Comores Magazine » où l'ancien patron aux impôts de l'île a appelé haut et fort le rétablissement de l'État de droit. Nous avons tenté à plusieurs reprises de joindre le procureur de Mutsamudu pour davantage d'informations, en vain.

Nabil Jaffar

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Octobre 2020**

Lever du soleil:
05h 37mn
Coucher du soleil:
18h 05mn
Fadjr : 04h 23mn
Dhouhr : 11h 54mn
Ansr : 15h 20mn
Maghrib: 18h 08mn
Incha: 19h 22mn



INTERVIEW / SALIM DJAFFAR SALIM ALLAOUI, LEADER DU PARTI « GNEC RENOVÉ »

"Les gens qui parlent de tournante en 2021, sont dans une démarche délirante aux intentions coupables de déstabilisation"

Une opération ville morte a été lancée le 21 octobre dernier et n'a duré que quelques heures. Dans un entretien avec La Gazette des Comores/HZK, Djaffar Salim Allaoui, ancien ministre et leader du parti Gnec Renové affirme qu'il n'y a pas eu ville morte et que les vivants de ce pays ont vu une ville de Mutsamudu et une île d'Anjouan bien vivantes. Sur 2021, il qualifie ceux qui réclament une tournante 2021 de hors-la loi.

Quelle est votre réaction par rapport à l'opération de ville morte à Anjouan le mercredi 21 octobre dernier ?

Djaffar Salim Allaoui : Opération VILLE MORTE vous dites? NON ! Le 21 octobre dernier, les vivants de ce pays ont vu une ville de Mutsamudu et une île d'Anjouan bien vivantes. D'ailleurs, laissez-moi préciser qu'au-delà de Mutsamudu qu'ils voulaient morte, c'est tout le pays qui est vivant et qui avance à grands pas depuis qu'il n'est plus dans leurs mains de terroristes radicalisés.

Que pensez-vous de ceux qui continuent à réclamer la Tournante à Anjouan pour 2021 ?

D.S.A. : Je pourrais qualifier ceux qui réclament une tournante 2021 de hors-la loi puisqu'il s'agit des mêmes groupuscules terroristes radicalisés qui font semblant d'ignorer que selon la constitution issue des accords de Fomboni du 17 février 2001, la présidence tournante avait défini une durée de présence de 4 ans qui avait commencé en 2002 pour Ngazidja jusqu'en 2006. Sans le bidouillage illégal de 2009 opéré par le Président Sambu qui était élu au titre du tour des Anjouanais en 2006, la présidence tournante pour les Anjouanais devait s'arrêter en 2010 pour céder le pouvoir en 2010 à un mohélien. Le Président Sambu s'est autorisé un an de prolongation d'une manière arbitraire, la Tournante Mohélienne devait s'achever en Mai 2014.

Le tour des Wangazidjas devrait commencer en 2014 jusqu'en 2018. Sans la modification de Sambu en 2009, le tour des Anjouanais qu'ils disent de 2021 aurait dû se faire en 2018. Ce sont ces mêmes gens qui en 2009 ont tordu le bras de la constitution de 2001 pour squatter le pouvoir au-delà de leur mandat de 4 ans qui viennent aujourd'hui donner des leçons de tournante 2021, que je vous rappelle aurait dû être en 2018 s'ils avaient respecté la constitution par laquelle ils sont arrivés au pouvoir.

Par ailleurs, ces gens-là, sont d'autant plus malhonnêtes lorsqu'on sait qu'ils ont concouru en 2019 aux élections pour être Président jusqu'en 2024 et parce qu'ils ont perdu viennent aujourd'hui parler de tournante de 2021, qui n'est pas une échéance électorale dans notre constitution de 2018 en vigueur.

En conclusion, pour répondre finalement à votre question, je vous dis que les gens qui parlent d'élections présidentielles d'une tournante en 2021, sont dans une démarche délirante aux intentions coupables de déstabilisation qu'ils ne réussiront pas puisque tout sera fait pour les faire échouer dans chacune de leurs tentatives malfaisantes de déstabilisation du pays. Ce qu'ils n'ont pas l'air de savoir c'est que le peuple comorien est beaucoup plus intelligent qu'ils le croient, il est très mature. En les regardant faire dans leur petite entreprise de terroristes, les gens sont de plus en plus dégoûtés d'eux et de leur comportement de racailles dans la société.

En les ayant vu concourir aux élections présidentielles de 2019, les gens se demandent s'ils auraient parlé de 2021 aujourd'hui s'ils n'étaient pas battus.

Enfin, à celles et ceux qui revendiquent à tort une Tournante 2021 pour Anjouan, je leur dirais qu'une seule chose demeure la préoccupation majeure des Anjouanais, et qui rythme le quotidien des Anjouanaises et Anjouanais, c'est de faire du territoire un havre de paix, un espace où l'on peut s'épanouir et se développer, et mettre l'île sur la voie du plein essor.

Anjouan devient de plus en plus le centre névralgique des pro-2021. Le fait qu'ils continuent à gagner du terrain, quoique dans la clandestinité, n'inquiète pas l'ancien premier flic de l'île que vous êtes ?

D.S.A. : Les ennemis d'Anjouan aimeraient voir cette île à feu et à sang mais Dieu tout Puissant ne permettra jamais cela inshallah. C'est dans leur imaginaire de mandouilles qu'ils croient avoir une popularité et des gens qui suivent leurs délires de 2021. La réalité c'est que les Anjouanais aiment le Président Azali Assoumani et sa popularité grande et grandissante à Anjouan les rend tous fous et délirants. L'ancien ministre de l'intérieur que je suis n'a donc aucune inquiétude qui le tracasse au sujet d'un faux problème de tournante de 2021 tout en sachant que la prochaine échéance électorale des présidentielles constitutionnellement prévue c'est en 2024, point barre.

Ancien homme fort de

Mohamed Bakar, pouvez nous dire les rapports actuels entre le chef de l'État et l'ancien rebelle dont le retour a été un temps annoncé par un dignitaire du régime en 2018 ?

D.S.A. : Le Président Mohamed Bakar n'a jamais été un rebelle hormis dans les propagandes mensongères et malhonnêtes du clan Sambu de l'époque lorsqu'il voulait torpiller l'esprit et la lettre issus des accords de Fomboni de 2001 qu'ils font aujourd'hui semblant de pleurer. Le Gouvernement Bakar de l'époque dont je faisais partie était strictement attaché au respect de cette constitution issue des accords de Fomboni 2001 et du processus de Réconciliation Nationale défini dans tous les textes y compris les Accords de Beit-Salam de Décembre 2003 que Sambu a mis dans le placard après avoir détruit l'Autonomie des îles telle qu'elle était définie dans la constitution. Par ailleurs, je n'ai aucune information de rapprochement ni de pourparlers entre le Président Azali Assoumani et l'ex-président Mohamed Bakar qui est au Bénin et dont la date retour aux Comores n'est, à ma connaissance, pas annoncée.

Vous vous êtes beaucoup investi sur le terrain avec des réalisations et des œuvres sociales et certaines personnes vous taxent de populisme. Que leur répondez-vous ?

D.S.A. : Je suis un homme politique responsable d'un parti très connu qui s'appelle GNEC-RENOVÉ. J'ai fait le choix de l'expression politique par les actes pour accompagner la politique de l'Émergence du Chef de l'État contrairement à ceux qui pratiquent la politique par la langue de bois. Les détracteurs-jaloux trouveront toujours du mal à dire sans que ça me fasse chaud ni froid.

Votre nom circulait avant la formation de l'actuelle équipe gouvernementale. Qu'en était-il réellement ?

D.S.A. : En effet avant la formation de la dernière équipe gouvernementale, mon nom circulait dans les échos parmi les ministrables. Cependant, le choix des ministres est fait par le Président et ce dernier a fait ses choix sans moi. Si votre question c'est de savoir si je suis déçu ma réponse est NON ! Je sers mon pays dans l'Alliance pour le Mouvement Présidentiel et je me contenterai toujours du poste et de la mission que le Président Azali Assoumani décidera de me confier.



Quel regard portez-vous sur la Mouvance présidentielle, dont l'avenir est menacé par les divisions notamment avec cette branche rebelle appelée G10 ?

D.S.A. : Dans toutes les grandes familles politiques, il y a toujours des courants de pensée et des petits tiraillements. La raison finit toujours par l'emporter et c'est mon souhait le plus profond.

Depuis son arrivée au pouvoir, d'Azali donne à chaque année son nom spécifique : année de l'énergie, année des routes...Quelle différence justement peut-on faire avec les régimes précédents quand on sait qu'aujourd'hui les délestages signent leur retour, et les nids-de-poule omniprésents ?

D.S.A. : Gouverner un pays pauvre comme le nôtre n'est pas chose facile. À son arrivée au pouvoir en 2016, le Président Azali Assoumani a trouvé un pays qui avait sombré dans une obscurité récurrente et notre faible économie complètement paralysée faute d'électricité courante. Il s'est immédiatement mis à résoudre ce problème essentiel à tout point de vue. La différence entre lui et les autres c'est qu'il y a eu beaucoup de problèmes qu'il a résolus ou qu'il lutte pour résoudre. Le bilan du Président Azali Assoumani est d'ores et déjà très positif quand bien même il resterait encore beaucoup à faire..., les mauvaises langues oublieront que le verre hier vide, n'est aujourd'hui qu'à moitié vide et donc à moitié

plein selon comme on le regarde.

Il avait justement qualifié l'année 2020 d'année de lutte contre la corruption et celle de l'éducation. Dans les faits, qu'est ce qui a été fait ou étaient des formules à l'emporte-pièce ?

D.S.A. : Dans la lutte contre la corruption, beaucoup de choses sont faites et des gros escrocs sont en prison. Ce travail de longue haleine est juste accentué en 2020 mais a commencé bien avant et se poursuivra certainement bien après. Quand à l'éducation, beaucoup de choses sont faites et d'autres restent à faire mais sont entrain d'être faites.

A votre avis, pourquoi la promesse phare « un jeune, un emploi », traîne à se réaliser ?

D.S.A. : On ne fait que tarder à voir la partie émergente de l'iceberg mais le travail de fond est entrain de se faire d'arrache-pied...

D'où viennent les fonds qui entretiennent le groupement politique « Gnec renové » dont vous tenez les rênes ?

D.S.A. : Comme tous les partis politiques, le GNEC-RENOVÉ est financé par les différentes sortes de fonds dont les cotisations des membres actifs, des sympathisants et des personnes morales bienfaitrices.

Propos recueillis par Nabil Jaffar

POLITIQUE

Le procès du gouverneur Salami débute en novembre



Mohamed Abdou procureur de la République devant la presse

C'est le commissaire du gouvernement près la Cour de sûreté de l'État, la juridiction chargée du dossier, qui a annoncé le début du procès du gouverneur déchu d'Anjouan, derrière les barreaux depuis le 25 octobre 2018 pour « rébellion » entre autres chefs d'accusation.

Devant la presse lundi 26 octobre dernier, le commissaire du gouvernement près la Cour de sûreté de l'État a informé que les audiences qui étaient prévues le 27 octobre sont reportées jusqu'au mois de novembre. Quant

aux dates exactes, le calendrier sera communiqué le 10 novembre, soit dans moins de deux semaines.

Selon le conférencier, le dossier du gouverneur déchu d'Anjouan, Salami Abdou, figure dans le programme. Ce dernier, pour rappel, est placé en mandat de dépôt à Anjouan depuis le 25 octobre 2018 pour rébellion entre autres motifs. Il avait financé une manifestation contre la réforme constitutionnelle permettant au chef de l'État Azali Assoumani de prolonger son mandat jusqu'en 2024 au moins (lire notre édition du 26 octobre 2020).

Cette rencontre avec la presse

était l'occasion pour le parquetier de la République de faire un tour d'horizon sur les agressions sexuelles devenues monnaie courante ces derniers temps. « Chaque jour, j'enregistre au moins deux cas d'agression sexuelle. Ce qui me choque le plus, c'est l'agression d'homme à homme. Pour être clair, l'homosexualité des jeunes mineurs. D'autres audiences sur les viol et agression sexuels devront se tenir à partir du mois prochain » après les audiences spéciales du mois d'août, annonce-t-il.

Andjouza Abouheir

TOURNANTE 2021 :

Anjouan parviendra ou ne parviendra pas ?

Tournante en 2021 ou en 2024 ? La question est d'actualité bien que le régime en place ne cesse de mettre en garde les partisans de l'Accord de Fomboni de 2001 rendu caduc par la réforme constitutionnelle de 2018. A Anjouan notamment, tout porte à croire que les pro-2021 se préparent en catimini, faute de pouvoir se manifester publiquement, au risque d'une arrestation certaine.

Anjouan, la situation politique n'est au beau fixe que dans l'apparence. L'opposition le dit : « tout se prépare en silence pour faire échouer Azali et ses acolytes d'ici le 26 mai

2021 », nous confie ce responsable qui requiert l'anonymat pour des raisons évidentes. Des affirmations qui nous ont poussé à poser la question de ces accueils en grande pompe dont bénéficie le chef de l'État dans ses déplacements dans l'île. N'est-ce pas là la preuve d'une maîtrise de la situation, pour reprendre les termes du ministre de l'intérieur ?

« Je vous assure que le régime se goure. Il dit maîtriser Anjouan alors que ce n'est pas le cas. Il y a des Anjouanais avec qui il (Azali Assoumani, Ndlr) chante, danse, et sillonne les îles mais au fond d'eux-mêmes ils ne sont pas d'accord que le tour d'Anjouan pour 2021 n'ait



pas lieu », poursuit notre interlocuteur, qui est loin d'être le seul à craindre des retournements de veste massifs.

S'il y a ceux qui veulent vaille que vaille le départ d'Azali, sans se poser des questions sur les corollaires, d'autres, essentiellement ceux

dont les séquelles du séparatisme sont encore là, sont quand-même prudents. Mais les radicaux n'en ont que faire. « Il est vrai qu'actuellement il n'y a pas de contestation à proprement parler, mais cela ne veut pas dire que l'île ne va pas se réveiller, se manifester et réclamer ce qu'il lui revient de droit, en l'occurrence la Tournante en 2021 », tranche notre source.

Rappelons que le directeur de cabinet du chef de l'État, chargé de la Défense, a bel et bien prévenu ceux qui entretiennent des velléités de rébellion, de « rédiger leurs testaments ».

A.O Yazid

EXPULSION D'UNE FAMILLE VICTIME D'ACTE DE PÉDOPHILIE :

Une délégation de Mbambani donne sa version des faits

Des jeunes du village de Mbambani démentent avoir chassé de leur bourgade une famille pour avoir dénoncé l'agression sexuelle dont est victime un de leur fils, en portant plainte. Ces habitants du village en question envisagent de porter plainte contre l'avocat de la famille de la victime pour « propos diffamatoires ».

"Nous ne l'avons pas chassée de chez elle mais par mesure de sécurité, nous avons demandé le départ de son mari après avoir sali, lui et son avocat, l'image de notre village », avance Moussa Moindjie, membre de la délégation, à propos de la mère de la victime qui paraît dans une vidéo, annonçant son expulsion du village dont elle est native, pour avoir dénoncé l'acte de pédophilie dont a été victime son fils de 12 ans. « Cette affaire est entre les mains de la justice donc nous n'avons pas à en faire toute

une histoire. Nous allons laisser la justice faire son travail. Mais pourquoi un tel acharnement contre notre village ? », déclarent ceux qui ne sont pas sans savoir que l'opinion nationale est agitée à cause de cette affaire.

La délégation qui prétend représenter la localité de Mbambani annonce son intention de poursuivre en justice pour « diffamation » l'avocat de la famille de la victime, Me Djamel El-dine Bacar. « A Mbambani, il n'y pas une école coranique qui cautionne ce genre de chose, ni un réseau de pédophilie. Si la justice apporte des éléments que Patrick, le présumé violeur est mêlé dans une affaire de viol, nous allons prendre les mesures qui s'imposent à son encontre », déclare Ahmed Bacar, membre de la délégation.

Joint au téléphone, l'avocat mis en cause dit ne pas avoir des problèmes avec ledit village et attend de pied ferme la plainte. « Ils peuvent porter plainte bien sûr s'ils ont les

éléments nécessaires. Cependant, je me pose énormément de questions sur ce sujet : pourquoi ont-ils une dent contre mon client qui n'a rien dit de mal à part demander justice pour son fils ? », s'interroge l'avocat, tout en montrant qu'il était cho-

qué de voir des femmes faire appel à la justice divine à l'encontre de sa personne et des médias. Notons que le procureur général, lui, estime que la médiatisation des affaires judiciaires « n'arrange pas les choses » (lire notre édition du 27 octobre

2020). Une position susceptible de constituer de tremplin aux proches des pédophiles pour s'en prendre aux courageux qui osent dénoncer haut et fort ce fléau.

Andjouza Abouheir



CONCOURS DU SAINT CORAN

Les demi-finales ont commencé ce lundi

Les demi-finales du concours de récitation du saint Coran ont commencé ce lundi 26 octobre. 16 candidats se disputent pour décrocher leurs tickets pour la finale prévue le 05 novembre prochain.

La première demi-finale du concours de psalmodie du Saint Coran, une compétition organisée par Air Darassa a débuté ce lundi 26 octobre dans l'après-midi. Ils étaient 20 participants au départ et 10 d'entre eux se sont qualifiés pour les demi-finales. Mais vu que les résultats étaient tellement serrés, Oustadh Djibril a pris l'initiative de repêcher 6 autres pour faire 16 candidats aux demi-finales. « Les demi-finales vont se dérouler en deux sessions. Une première par-

tie cette semaine et l'autre la semaine prochaine », précise Moustafi Youssouf Sambaouma alias Gache, le représentant d'Air Darassa à Moroni.

La première demi-finale opposait Mohamed Tashile Mohamed (M'beni), Ismaila Soulayman (Ikoni), Aide Elhayri Hassane (Ntsoudjini), Abdallah Rachad (Mamoudzou et Milembeni), Alhad Bacar (Famaré-Mbadjini), Mohamed Rafsah (Dembeni), Soibahoudine Ahamada (Seleani-Hamahamet), Mohamed Ahamada (Hadjambou), Abdourouf Ahmed (Bangoi Kouni) et Oussama Ahmed Soulé (Mbachile Bambao). Ils se sont tous succédés à la tribune pour faire vibrer la salle avant la rediffusion sur le net à 21h. « C'est sur la



page Facebook de Ramano que se passe le vote pour le public », explique Moilim Gache. Selon lui,

le public a jusqu'au jeudi 29 octobre à midi pour voter et commenter les vidéos de ces 8 candidats.

La deuxième demi-finale est attendue le jeudi prochain et opposera aussi 8 candidats. Il s'agit de Nichard Hassane (Tsongomani-Mitsamihouli), Haisam Hissane (Mirontsi-Itsandra), Omar Moindjié (Bandamadji Mboinku), Abdourahman Ahamada Mmadi (Nvuni), Andjib Boina (Mbabani-Hamanvu) et Mouandhui Youssouf (Bandadaoueni). Cette fois-ci le public aura jusqu'à lundi 02 novembre à midi pour voter. Le lundi 2 novembre à 16h, à travers une vidéo Conférence, Oustadh Djibril proclamera les résultats et on connaîtra les 5 candidats qui seront retenus par la finale qui aura lieu le jeudi 5 novembre.

Ibnou M. Abdou



RELIGION

Le débat sur les wahhabites ressurgit

Le prêcheur du vendredi dernier à la grande mosquée de Fomboni à Mohéli a parlé dans son sermon en langue comorienne, de l'érudit Mohammed Ben Abdelwahab et les wahhabites, ce qui a ravivé les tensions.

Le thème choisi pour vendredi dernier à la grande mosquée de Fomboni avait porté sur certaines personnalités religieuses notamment sur le théologien juriste Ahmad Ibn Taymiyya mais surtout de l'érudit Mohammed Ben Abdelwahab et les wahhabites qui, pour le prêcheur oustadh Moudjtaba Razzak, n'est ni un rite ni une obédience. Lui même

Abdelwahab aurait écrit, selon le prêcheur, une lettre à plusieurs savants pour démentir tous les ragots qui se profanaient à son égard. Et ces accusations se poursuivent jusqu'aujourd'hui par des personnes qui ignorent tout de la réalité de la personne.

Mais cela n'a pas empêché Zouber Assanaly, maire de Fomboni et chef de la confrérie chadhuliya à Mohéli de rebondir aussitôt après la fin de la prière pour donner son avis. « Vous avez entendu le sermon d'aujourd'hui, depuis des lustres, notre pays a fait le choix de l'obédience chafite pourquoi à chaque fois vous venez toujours nous parler de ces choses là? » s'est-il interrogé

avant de poursuivre « restez avec vos trucs ailleurs mais pas ici ». Comme si oustadh Moudjtaba et certaines personnes font partie des wahhabites qui ne seraient pas les bienvenus dans la mosquée.

Un jeune a violemment répondu au maire par la fenêtre mais la réponse du premier magistrat de la commune urbaine de Fomboni n'a pas tardé: « allez construire votre mosquée ailleurs ». Un sujet qui risque, en tout cas, de déborder dans les jours qui viennent si des responsables religieux n'interviennent pas à temps pour clarifier le débat.

Riwad

LIBRE OPINION

La honte doit changer de camp

Ils ont osé. Ils ont franchi sans honte aucune le pas, passant de la menace à l'exécution d'une décision scélérate, inique et anti-républicaine. Encore une fois, la loi de la « république villageoise » a fait une victime. Une de plus, une de trop. Au mépris de la loi républicaine, au mépris de la protection des droits de l'enfant et de la famille, au mépris de l'équité et de la justice. Les notables, sans scrupule, ont tranché. Les wanamdji ont, sans état d'âme, exécuté l'ordre. Cet énième épisode d'une série infamante s'est déroulé à Mbambani dans le Hambou le week-end dernier.

Mbambani a chassé une famille de sa maison. Leur crime, avoir porté plainte pour viol et pédophilie. Saisir la justice pour qu'elle tranche sur un acte de pédophilie et de viol indispose profondément les

hommes d'influence de la localité. Religieux, notables et cadres sont unanimes. Pour eux, la réponse idoine est l'expulsion, non pas de la personne accusée de viol mais de la famille de la victime. La médiation du préfet de la région et du maire n'a pas infléchi la position arrêtée. La loi de leur « Mila Nantsi » est au-dessus de tout.

Cet acte inqualifiable, défiant la raison et la morale interpelle sur notre rapport à la loi de la République et sur les prérogatives tacites que s'arroge « le pouvoir de l'honneur » à Ngazidja. Une localité s'autorise à punir lourdement une famille parce qu'elle aspire à faire prévaloir ses droits en faisant appel à la justice. Une famille qui a choisi d'entamer une procédure normale en pareille circonstance, dans un pays où le recours au hitima a le vent en poupe.

Une mère qui rompt le silence dans lequel se vautrent tant d'autres victimes d'abus, croit son fils, alors que d'autres préféreraient regarder ailleurs, et ne demande rien d'autre que la lumière sur cette affaire, au lieu de se livrer aux habituelles marchandages. A cette mère courageuse et déterminée, la solidarité et la compassion naturelles attendues ont brillé par leur absence et son village lui offre en signe de soutien tout simplement le bannissement.

Une telle pratique est un désaveu de la loi de la République au profit de la montée en puissance des « micro États » villageois. Malgré la présence des mairies et des préfectures, l'emprise du « Mila Nantsi » est de plus en plus forte et incontestée. La notabilité régit tous les domaines y compris le spirituel. L'État semble s'accommoder de



cet allié malléable à souhait et très utile dans l'aménagement du territoire. Sauf que cette délégation de service public implicite s'accompagne parfois d'empiétements manifestes de droits inaliénables. L'État a le devoir de rétablir ces droits et de reconquérir cet espace perdu par laxisme et complaisance. Le silence des cadres notables et des religieux de la région suscite aussi des interrogations. Tant

d'apathie devant une telle ignorance est incompréhensible.

Pour que la honte puisse changer enfin de camp, ce combat ne doit pas être porté uniquement par les familles des victimes et les organisations non gouvernementales. Qu'un village ait pu prononcer une telle sentence en 2020, c'est dire le long chemin qui reste à parcourir.

BAKARI Idjabou Mboreha

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

Les Cœlacanthes U20 garçons défendront le flambeau national à Lusaka

Les stades de Malouzini et de Moroni sont débordés par les préparatifs pour la participation au Cosafa des Cœlacanthes (A) féminins, des U17 filles et garçons et des U20 masculins. Le week-end, le tandem technique des moins de 20 ans, Zola et Mchindra, ont occupé le stade de Moroni. Les 150 jeunes détectés sont venus des coins de l'île. Environ 16 jeunes ont été retenus pour le regroupement national, qui réunira ceux de Ndzouani et de Moili.

La série des tournois internationaux, organisée en Afrique australe à l'occasion des coupes du Council of Southern Africa Football Associations (Cosafa) bat son plein à Ngazidja. L'entraîneur principal des U20, Charicane François Zola, accompagné de son assistant Mchindra, est venu de Ndzouani pour entreprendre les opérations de pré-détection et de détection à Ngazidja. Cette séance préliminaire s'est déroulée le dimanche 25 octobre 2020 à Moroni. « Ce travail de supervision et de détection se fait en équipe. Notre contribution pragmatique aidera Zola et

Mchindra dans leur processus d'observation. Tout se passe bien », rapporte Issa Moussa, coach de Twamaya club de Mvouni.

Six encadreurs techniques, repartis par poste, entourent le terrain par petits groupes. « Nous, les entraîneurs détecteurs, sommes confrontés à un problème de déshydratation. Depuis le matin jusqu'alors, on n'a rien bu [à 15h 38, le soleil est toujours suffocant, ndlr]. Un 2e problème, un jeune vient d'être évacué par le Cosep. Il est victime d'une double fracture de tibia. C'est triste. On n'est pas tranquille », avoue Johnny Hamada, entraîneur du club Enfants des Comores de Vouvouni.

La dernière participation de nos jeunes ambassadeurs à un tournoi international du Cosafa, Council of Southern Africa Football Associations, remonte en 2019 en Zambie. Les Comores ont eu à faire face à trois confrontations, conclues par trois contre-performances : Malawi (5-0), Zambie (3-0) et Zimbabwe (2-1). « Notez qu'en première période, on a toujours dominé les parties. On regagnait les vestiaires avec des scores nuls et vierges (0-0). L'insuffisance des séances d'en-



traînement ont pesé lourd. Les 2e mi-temps étaient difficiles à supporter dans de bonne condition ».

Zola enchaîne : « Aujourd'hui à Ngazidja, nous sommes aux opérations de détection. Dans l'ossature des U20 de 2019, il ne reste qu'une poignée d'adolescents. Nous sommes entraînés de décortiquer le talent de ces jeunes. Les contraintes sani-

taires constituent d'obstacle sérieux pour organiser un championnat des U20. C'est difficile de retenir un groupe aguerri, combatif et homogène », regrette Charicane. Seize présélectionnés attendront les Anjouanais et les Mohéliens pour le regroupement national, prévu le 25 novembre 2020. Revenant sur le jeune évacué, notre interlocuteur explique : « Il est

victime d'une double fracture. Le tibia et le péroné se sont déplacés. Il a du subir une intervention chirurgicale. L'opération s'est bien passée. Le pied endommagé est immobilisé dans un plâtre. Vous parlez d'une évacuation ! C'est l'idéal ».

Bm Gondet

HABARI ZA UDUNGA

Chacun de nous se prend à rêver d'être vizir à la place du vizir

Saint Just : « On veut bien être rigoriste en principes, lorsqu'on détruit un mauvais gouvernement. Mais il est rare que, si l'on vient à gouverner soi-même, on ne rejette bientôt ces mêmes principes pour y substituer sa volonté ».

Il y a déjà bien longtemps que nos compatriotes des îles de la lune ont le sentiment de tirer « une corde de fumée » (Mkabaya wa djosi), quand ils essaient, tant bien que mal, de faire un petit bilan de ce que le pays a vécu depuis l'indépendance. En effet, en dehors de la période du Mongozi, le pays a toujours vécu dans l'aléatoire et surtout à une cadence qui lui a toujours échappé. Même si on peut, de temps à autre, avoir l'impression que les choses tournent rond, mais ce n'est qu'une illusion d'optique.

Nous sommes les champions quand il s'agit d'agir dans l'urgence. Ce que sera demain, nous importe peu. Mais, nous ne nous laisserons jamais de le répéter, nos îles recèlent les ressources humaines indispensables pour bâtir un avenir meilleur pour ses enfants. Nous avons les capacités dans plusieurs domaines pour relever le défi du développement. Comment comprendre qu'avec des dizaines d'ingénieurs, nous avons une agriculture à la traîne et des prix

hors de portée de la bourse du comorien moyen ? Comment comprendre notre incapacité à capter positivement l'apport de notre formidable diaspora ?

Quel est le ressort qui est brisé en nous, qui nous empêche de rebondir face aux opportunités que nous offre une nature exceptionnelle ? Il ne faut pas être versé dans les secrets de l'économie politique, pour constater qu'il y a un trop plein au sein du microcosme politique. Chacun de nous se prend à rêver d'être vizir à la place du vizir comme le bon vieux Izingoud de

la bande dessinée. Et la nouvelle architecture institutionnelle si elle n'est pas maîtrisée, de part et d'autre, verra une prolifération d'apprentis politiques. La rigueur ne doit pas être que monétaire.

Les îles de la lune sont devenues, au cours du temps, une sorte de labyrinthe où ceux qui accèdent au pouvoir rentrent et passent ainsi tout leur temps à chercher la sortie. Autant déduire que face à ce labyrinthe dont les dédales se perdent à l'infini, des gens de bonne volonté passent leur temps à la recherche de la file

d'Ariane, qui leur permettraient d'arriver à la sortie le plutôt pour pouvoir s'atteler aux vraies questions du développement.

Aujourd'hui, l'on assiste aux tribulations d'une partie du microcosme qui ne trouve rien à redire face à son échec qu'à vouloir essayer de jouer aux oiseaux de mauvais augure. On pourrait se demander si elle a une quelconque considération pour ce peuple qu'elle prétend vouloir servir. Le bon peuple se demande encore comment un tel attelage de politiciens d'horizons aussi divers peut tenir la

route ? Quels arrières pensées animent les uns et les autres ? En effet on a du mal à trouver un dénominateur commun parmi ces messieurs de bonne compagnie et qui hier encore s'agrippent le chignon et se traitent de noms d'oiseau.

Mmagaza



COMMUNIQUE

La SONELEC informe que suite aux interventions de ses équipes techniques, depuis 24 h déjà, une amélioration progressive est observée dans presque toutes les régions de l'île comme prévu.

La SONELEC rassure à ses clients, de ne ménager aucun effort pour le rétablissement effectif de sa production et pour revenir dans son programme de distribution antérieur.

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

AVIS DE VACANCE N°

Date de publication:

Date limite de dépôt des candidatures: 03 novembre 2020

Titre fonctionnel: Consultant National en Suivi Évaluation

TYPE D'EMPLOI: PSA.NAT

Lieu d'affectation: Union des Comores

UNITE ADMINISTRATIVE: TCP/COI/3704

DUREE: 140 jours

La FAO s'attache à assurer la diversité – parité hommes-femmes, répartition géographique équilibrée et diversité linguistique – parmi son personnel et les consultants internationaux qu'elle emploie, afin de servir au mieux les États Membres dans toutes les régions.

Les femmes et les ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés possédant les qualifications requises sont encouragés à présenter leur candidature.

*Les personnes handicapées sont également encouragées à présenter leur candidature.
Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité.*

Cadre organisationnel

Les Comores font partie du groupe des pays les moins avancés et petits États insulaires en développement, avec un PIB par habitant de 450 dollars. L'économie est basée sur l'agriculture, qui représente 40 % du PIB, et sur les importations, qui représentent 52 % du PIB en moyenne. Le manque de la diversité des activités économiques laisse le pays exposé aux chocs extérieurs et à une augmentation du fardeau de la dette. Le pays dispose désormais d'un document stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté et a mis en place d'un programme de suivi du personnel pour tenter de se qualifier pour le programme Heavily Initiative des pays pauvres endettés pour réduire la dette extérieure.

Alarmés par une augmentation potentielle de l'insécurité alimentaire pendant la pandémie COVID-19, de nombreux pays et organisations déploient des efforts particuliers pour que l'agriculture reste une activité essentielle et sûre, que les marchés soient bien approvisionnés en aliments nutritifs et abordables et que les consommateurs puissent toujours accéder à la nourriture et l'acheter malgré les restrictions de mouvement et les pertes de revenus.

Un point fondamental pour la conception appropriée de politiques favorisant la sécurité alimentaire est de disposer de preuves claires qui permettent la prise de décision. Pour obtenir ces preuves, il est essentiel de disposer d'une bonne base de données. Ce projet se concentre sur l'amélioration de la disponibilité des données sur la sécurité alimentaire.

Objectif général du projet

L'objectif général du PCT est de fournir des informations relatives à la sécurité alimentaire et à la vulnérabilité de la population comorienne. Le PCT a été conçu pour collecter et analyser des informations afin de fournir une compréhension de base de la situation actuelle

Position hiérarchique

Le consultant travaillera sous la supervision générale du Représentant de la FAO Comores, Madagascar, Seychelles, Maurice, du chargé de programmes FAOKM et du Directeur d'ESA, et sous la supervision directe du Chef de la coordination du suivi de politiques, en collaboration avec les chefs d'équipes, responsables au sein d'ESA et FAOMG.

Dans l'optique de créer d'une base de connaissances intersectorielles au sein du Ministère de l'Énergie, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement (MEAPE) pour une prise de décision stratégique et développée.

Tâches et responsabilités

Le consultant se concentrera sur la collecte de données primaires et aura pour tâches et responsabilités:

Une base de connaissances intersectorielles au sein du Ministère en charge de l'Agriculture pour une prise de décision stratégique est développée.

- Identifier les besoins en données en collaboration avec le Ministère en charge de l'Agriculture
- Elaborer les outils de collecte de données (base de sondage, questionnaires, manuels d'instructions, ...);
- Participer au recrutement des agents de terrain et de saisie (Superviseurs, contrôleurs et enquêteurs ...);
- Assurer la formation des agents de terrain et de saisie
- Assurer la mise en œuvre des opérations de la collecte de données sur le terrain;

- Elaborer les programmes de saisie des données;
- Assurer le traitement et l'analyse des données collectées sur le terrain
- Rédiger le rapport final des opérations de collecte des données

LES CANDIDATURES SERONT EXAMINÉES EN REGARD DES CRITÈRES SUIVANTS:

Conditions minimales à remplir

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou de Master en Statistique, Économie agricole, géographie ou équivalent;
- Maîtriser des logiciels de traitement et d'analyse des données agricoles;
- Avoir des connaissances dans le domaine agricole;
- Avoir au minimum cinq(5) ans d'expérience dans son domaine d'étude
- Avoir au minimum trois(3) ans d'expérience dans la planification et la gestion des projets;
- Avoir des connaissances sur le fonctionnement des agences des Nations Unies
- Être de nationalité Comorienne

Compétences de base exigées par la FAO

- Attention portée aux résultats
- Avoir l'esprit d'équipe
- Sens de la communication
- Établissement de relations constructives
- Partage des connaissances et amélioration continue

Prière de noter que tous les candidats doivent adhérer aux valeurs de la FAO – engagement envers l'Organisation, respect de chacun, intégrité et transparence.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- La FAO ne perçoit de frais à aucun stade du recrutement (dépôt de candidature, entretien, traitement du dossier).
- Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés. Pour toute question ou demande d'aide, s'adresser à: Careers@fao.org
- Les candidatures reçues après la date de clôture de l'avis ne seront pas acceptées.
- Seuls les diplômes d'aptitude linguistique délivrés par des prestataires externes reconnus par les Nations Unies et/ou les résultats des examens officiels de la FAO (examens d'aptitude linguistique de niveaux B et C et test de recrutement linguistique) seront acceptés comme attestation du niveau de connaissance des langues indiquées dans le formulaire de candidature en ligne.
- Pour d'autres questions, veuillez consulter la page web Emploi à la FAO: <http://www.fao.org/employment/home/fr/>

COMMENT POSTULER

Pour présenter votre candidature, veuillez remplir le formulaire en ligne sur le site web de la FAO consacré au recrutement, Jobs at FAO. Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés. Seules les candidatures reçues par l'intermédiaire du portail de recrutement seront prises en considération.

Les candidats sont encouragés à enregistrer leur candidature en prévoyant un délai largement suffisant avant la date limite.

Pour obtenir de l'aide, écrire à: Careers@fao.org.

LA FAO EST UN ESPACE NON FUMEUR.